# [nuclio1950-12-12fr-25A-10] Résolution de la réunion de la Commission de coopération scientifique du Centre européen de la culture (12 décembre 1950)

[fr] La Commission de coopération scientifique du Centre européen de la culture, dirigé à Genève par l’écrivain Denis de Rougemont (1906-1985), recommande la création d’un laboratoire européen de physique nucléaire doté d’un accélérateur de particules de très haute puissance, financé par un fonds européen et soutenu par l’Unesco, avec un calendrier précis, la mise en place d’un bureau d’études à Paris, et la création d’un centre de formation pour physiciens théoriciens.

[de] Die Kommission für wissenschaftliche Zusammenarbeit des Europäischen Kulturzentrums, das in Genf vom Schriftsteller Denis de Rougemont (1906–1985) geleitet wird, empfiehlt die Schaffung eines europäischen Labors für Kernphysik, das mit einem Teilchenbeschleuniger sehr hoher Leistung ausgestattet ist, aus einem europäischen Fonds finanziert und von der Unesco unterstützt wird. Vorgesehen sind ein konkreter Zeitplan, die Einrichtung eines Studienbüros in Paris sowie die Gründung eines Ausbildungszentrums für theoretische Physiker.

[it] La Commissione di cooperazione scientifica del Centro europeo della cultura, diretto a Ginevra dallo scrittore Denis de Rougemont (1906–1985), raccomanda la creazione di un laboratorio europeo di fisica nucleare dotato di un acceleratore di particelle ad altissima potenza, finanziato da un fondo europeo e sostenuto dall’Unesco. Il piano prevede un calendario preciso, l’istituzione di un ufficio studi a Parigi e la creazione di un centro di formazione per fisici teorici.

[en] The Scientific Cooperation Commission of the European Center of Culture, directed in Geneva by the writer Denis de Rougemont (1906–1985), recommends the creation of a European nuclear physics laboratory equipped with a very high-powered particle accelerator, funded by a European fund and supported by Unesco. The plan includes a detailed timeline, the establishment of a planning office in Paris, and the creation of a training center for theoretical physicists.

La Commission de coopération scientifique du Centre européen de la culture (patronné par l’Assemblée consultative européenne)

réunie le 12 décembre, à Genève, au Centre européen de la culture,

vu la résolution de la Conférence européenne de la culture, à Lausanne, en décembre 1949, sur la coordination des recherches scientifiques,

vu la résolution n° 2.21 de la Conférence générale de l’Unesco, à Florence, en juin 1950,

vu la résolution du Conseil économique et social des Nations unies adoptée à Genève, le 14 août 1950,

recommande :

a) la création, conformément aux vœux de l’Unesco et du Centre européen de la culture, et en relation avec leurs secrétariats, d’un laboratoire européen de physique nucléaire, centré sur la construction d’un grand instrument d’accélération des particules élémentaires.

La puissance de cet instrument devra être supérieure à celle prévue pour les appareils actuellement en construction.

b) la constitution d’un fonds européen pour la construction et le fonctionnement de ce laboratoire. Ce fonds serait alimenté annuellement par les cotisations des États fondateurs, selon un barème établi sur la formule d’après laquelle sont calculées les cotisations nationales aux Nations unies, le total annuel de ces cotisations pouvant être évalué à 5 millions de dollars pendant les cinq premières années.

c) le choix d’un emplacement qui satisfasse divers critères tels que :

1. proximité d’un Centre important de recherches et d’enseignement ;
2. ravitaillement facile en main-d’œuvre spécialisée et proximité de sources d’énergie ;
3. commodité d’accès pour les pays fondateurs ;
4. facilité d’accorder à cet emplacement un statut d’exterritorialité.

Après examen, la Commission suggère que soient étudiées plus spécialement les possibilités de :

1. La zone franche française qui entoure Genève
2. La région entre Bâle et Mulhouse
3. Les environs de Copenhague[[1]](#footnote-1)

d) l’exécution de ce projet selon les étapes suivantes :

— 1951. Études préparatoires par un Bureau d’études ;

— 1952-1955. Construction du grand appareil ;

— 1953. Mise en place de l’équipement auxiliaire.

e) la création immédiate, à Paris, en relation avec l’Unesco, d’un Bureau d’études chargé de préparer les plans de construction, le futur programme de travail et l’organisation technique et administrative du Laboratoire ;

f) la création dès à présent d’un Centre de formation de physiciens théoriciens, destinés à constituer la section théorique indispensable au Laboratoire.

Genève, le 12 décembre 1950.

1. [NdE] Une autre version de cette résolution ne mentionne pas ces trois possibilités. [↑](#footnote-ref-1)